



Vingtième semaine de la presse et des médias dans l'école

publié le 03/10/2008

du lundi 23 au samedi 28 mars 2009

Descriptif :

du lundi 23 au samedi 28 mars 2009

La vingtième Semaine de la presse et des médias dans l'école® se déroulera, en France métropolitaine, du lundi 23 au samedi 28 mars 2009. La Semaine de la presse et des médias dans l'école® existe depuis 1990. Au fil des années, elle est devenue le plus important événement d'éducation aux médias organisé dans le monde. L'édition 2008 a vu la progression générale de participation des médias et des établissements scolaires. Pour la seconde année, les enseignants et leurs élèves sont invités à aborder le thème « Une info, des médias » : la télévision, la radio, la presse imprimée, internet et les nouveaux supports présentent les événements chacun avec ses contraintes mais aussi avec ses limites qui doivent être connues. Une même information peut également être abordée selon des angles différents dans un même type de média voire dans le même média.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école® est une initiative du ministère de l'Éducation nationale. Elle est pilotée par le [CLEMI](#) (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) qui est « chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif » (décret n° 2007-474 du 28 mars 2007), en étroite partenariat avec les professionnels des médias, La Poste et sa filiale S.T.P. (Société de traitement de presse).

L'inscription est obligatoire et se fait par internet :

- ▶ médias : du lundi 24 novembre jusqu'au lundi 22 décembre 2008 à minuit sur le [site du CLEMI](http://www.cleml.org) (<http://www.cleml.org>)
- ▶ écoles et établissements scolaires : du mardi 6 janvier 2009, à partir de 12 h, jusqu'au samedi 7 février à minuit sur le [site du CLEMI](http://www.cleml.org) (<http://www.cleml.org>).

Un code personnel est attribué à chaque enseignant inscrit. Ensuite débute la procédure de réservation des exemplaires de journaux. Ce code doit être conservé très soigneusement. Moins de dix jours après leur inscription, les enseignants recevront, à l'adresse figurant sur le site :

- un récépissé d'inscription ;
- un dossier pédagogique ;
- une affiche avec les chiffres clés de la presse française ;
- le cédérom « 100 Unes d'Europe » ;
- trois affiches ;
- un cahier d'évaluation.

Les trois principes de la Semaine de la presse et des médias dans l'école® ?

Le partenariat

Plusieurs institutions s'associent pour la Semaine : le système éducatif, les médias d'information, La Poste et ses filiales. Chacune d'elles est responsable de son domaine d'activité. L'école assure l'accueil des moyens d'information dans toute leur diversité et le travail pédagogique avec les élèves (débat, ateliers, panorama de presse, concours...) ; les éditeurs de presse garantissent le nombre et la date de parution des quotidiens et des

magazines mis à la disposition des établissements ; La Poste et sa filiale S.T.P. (Société de traitement de presse) gèrent l'acheminement des exemplaires de journaux et magazines.

Le volontariat

Chacun est libre de s'associer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école® et décide de son degré d'implication. Enseignants, élèves, éditeurs de presse, professionnels des médias acceptent ainsi de faire un pas vers l'autre pour mieux se connaître.

La gratuité

Les éditeurs de presse offrent plus d'un million d'exemplaires de leurs publications, et payent cet acheminement ; les journalistes se déplacent bénévolement pour participer aux conférences et aux tables rondes organisées dans les établissements scolaires, La Poste prend à sa charge une partie du coût des envois postaux.

Il est indispensable que les élèves apprennent à analyser, à hiérarchiser et à vérifier les informations qui leur parviennent, car c'est ainsi que l'information complète le savoir transmis par l'École. C'est à ce prix que les élèves pourront se forger les convictions personnelles et les jugements éclairés qui feront d'eux les citoyens libres de demain.

Pour plus de détails, [Le lien vers la circulaire n° 2008-129 du 1-10-2008](#), paru au BO n°37 du 2 octobre 2008 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.